



MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

BP 157 – YAOUNDÉ - Tél. (237) 22 22 29 21

Fax (237) 22 23 33 05

NATIONAL INSTITUTE OF CARTOGRAPHY

P.O BOX 157 - YAOUNDE - Phone (237) 22 22 29 21

Fax (237) 22 23 33 05

N° 047 /AMS/MINRESI/INC/DG/DTC/CC/UTCTDN

Yaoundé le, 30 NOV. 2015

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesurée : 66167.78 hectares
 Demandeur : Commune de NGOURA
 Carte de référence : Bertoua et Batouri à 1/200 000°
 Situation Administrative : Région(s) de l'Est
 Département (s)
 Arrondissement

DESCRIPTION DE LA FORÊT COMMUNALE DE NGOURA

Le point de base A de cette forêt a pour coordonnées UTM : X = 379613 m ; Y = 547026 m.

Le périmètre de cette zone passe par les points A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et K dont les coordonnées UTM sont les suivantes :

	A	B	C	D	E	F
X (m)	379613	391478	389623	401869	411509	416284
Y (m)	547026	457879	538244	527686	538207	534324

G	H	I	J	K
414595	402909	401506	377228	377383
519367	518486	514687	534568	538464

Ses limites sont :

Au Nord :

Du point A suivre le cours d'eau Mbengade et l'axe Ndandengue, sur une distance de 13 km pour atteindre le point B, situé sur la route Propoto et Ngoudila à la traversée du cours d'eau Bembé.

Au Nord et à l'Est :

Du point B, suivre le cours d'eau Bembé en amont, sur une distance de 9.79 km pour atteindre le point C, situé à la confluence avec le cours d'eau Babete et Biake.

A l'Est :

Du point C, suivre le cours d'eau Biaké en amont sur une distance de 18.12 km pour atteindre le point D, situé à la confluence avec le cours d'eau Yambondo. .

Du point D, suivre la droite DE = 14.27 km, de gisement 47° pour atteindre le point E, situé à la confluence avec les cours d'eau Mbingangue, Oudoum et Rayine Koto.

Du point E, suivre le cours d'eau Oudoum en aval sur une distance de 10.89 km pour atteindre le point F, situé à la confluence avec un cours d'eau non dénommé.

Du point F, suivre le cours d'eau non dénommé en aval sur une distance de 21.46 km pour atteindre le point G, situé à la confluence avec le cours d'eau Popié.

Du point G, suivre le cours d'eau Popié en amont sur une distance de 12.15 km pour atteindre le point H, situé sur le même cours d'eau.

Au Sud :

Du point H, suivre la droite HI = 4.05 km, de gisement 249° pour atteindre le point I, situé sur le cours d'eau Koubou.

A l'Ouest :

Du point I, suivre le cours d'eau Koubou sur une distance de 34.02 km pour atteindre le point J, situé à la confluence avec le cours d'eau Timba.

Du point J, suivre le cours d'eau Koubou en amont sur une distance de 4.75 km pour atteindre le point K, situé en confluence avec le cours d'eau Billdangué.

Du point K, suivre le cours d'eau Mbendage sur une distance de 9.93 km pour rejoindre le point A dit de base, situé à la traversée du même cours d'eau et l'axe Ndandengué.

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie de *soixante-six mille cent soixante-sept virgule soixante-dix-huit (66 167.78) hectares*.

La présente Attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit./-


Directeur Général
Martin Mbotta Gimbi